

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2016

Présents : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Benjamin MAILLAND, Brigitte LEGRAND, Christian DEDECKER, Stéphane BERTIN, Jean-Gabriel MAYEUR, Mathilde BERGER, Michèle SOLOWETCHICK, Caroline FAVIER

Absente : Mathilde BERGER

Saison hivernale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **donne pouvoir** à Madame le maire pour conventionner avec

- les secours ambulancier et hélicoptères pour les interventions sur le domaine de Savoie Grand Revard cet hiver 2016/17 ;
- Un agriculteur pour assurer le déneigement en cas d'impossibilité de l'employé communal.

Travaux

1-Travaux de sécurisation des villages

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **approuve** le plan de financements prévisionnels de ces travaux d'aménagements et **sollicite** le Conseil Départemental au titre des aides aux collectivités locales relevant du programme d'aménagements de sécurité sur les routes départementales, à hauteur de 59 618 euros, soit 54% du montant total des travaux HT estimés à 110 403 euros HT.

2-Travaux de la Placette de La Magne

Le conseil municipal à l'unanimité **valide** les travaux supplémentaires et **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 pour l'alimentation du bassin.

Gestion du personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** d'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire ou par contrat l'agent recenseur pour assurer le recensement de la population en 2017 et de fixer la rémunération sur la base du nombre de questionnaire et d'attribuer une indemnité kilométrique pour les frais de déplacement de l'agent recenseur.
- **décide** de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la présente délibération.
- **approuve** la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie.
- **fixe** la rémunération afférente au poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe/agent d'entretien des locaux et **autorise** Madame le Maire à signer un contrat de travail.

RPI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **décide** de prendre à sa charge le coût des repas facturés par le prestataire à la commune d'Arith au-delà du tarif cantine appliqué (ex. tarif cantine 5.10 € - tarif prestataire : 6.20 € - Prise en charge Commune : 1.10 €).

Biens communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **valide** le reversement par la Commune du Noyer, d'une partie des frais de location de la mini pelle au vue de la répartition du temps passé, loué pour l'entretien des cunettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **vote** la taxe d'affouage à 20,00 euros (modification de la délibération 2016-36 du 18 mai 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **donne est accord** pour participer à la démarche CECP, service à destination des petites collectivités, consistant à partager les compétences d'un technicien spécialisé entre plusieurs communes d'un même territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, **annule** la délibération n°2016-49 du 29 août 2016, et **valide** la convention de location de la coupole pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **valide** la convention de mise à disposition le terrain du planétarium pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **approuve** le transfert des surfaces concernées à l'euro symbolique par le projet d'implantation des colonnes semi-enterrées pour les ordures ménagères sur le domaine public départemental représenté par l'aire de repos en bordure de la route départementale 62, entre les hameaux du Mouchet et du Charmillon.

Décisions Modificatives

- Budget Principal – Marché Mairie : dépenses imprévues pour pose J11 et modification muret.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-115 : MAIRIE ACCESIBILITE		2 500.00 €
D 2315-120 : AMENAGMT PLACETTE VRIE 3 LA MAGN	2 500.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 500.00 €	2 500.00 €

- Budget Principal – Marché La Magne : modification des affectations comptables et avenant Petavit.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315-120 : AMENAGMT PLACETTE VRIE 3 LA MAGN	17 500.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	17 500.00 €	
D 45813 : Op.sous mandat SDES-La Magne		3 200.00 €
D 45815 : Op.sous mandat ELEC-La Magne		14 300.00 €
TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat		17 500.00 €
R 1321-120 : AMENAGMT PLACETTE VRIE 3 LA MAGN	1 868.00 €	
R 1328-120 : AMENAGMT PLACETTE VRIE 3 LA MAGN	15 632.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	17 500.00 €	
R 45823 : Op.sous mandat SDES-La Magne		3 200.00 €
R 45825 : Op.sous mandat ELEC-La Magne		14 300.00 €
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat		17 500.00 €

- Budget Régie – Caution et Travaux : caution pour la location de ski et annonce légale pour la DSP du restaurant du foyer et travaux d'entretien du chalet de La Plate.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		1 000.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		1 000.00 €
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus		1 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		1 000.00 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6064 : Fournitures administratives		100.00 €
D 61521 : Bâtiments publics		1 710.00 €
D 6231 : Annonces et insertions		800.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 610.00 €
D 6215 : Personnel affecté par la colle..	2 610.00 €	
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	2 610.00 €	

La séance est levée à vingt trois heures trente.

Le Maire,

Maryse FABRE

